

Mémoire pour l'Office de consultation publique de Montréal

sur le projet de construction d'une deuxième école

le mercredi 10 juillet 2013

Bonsoir monsieur le président, madame et monsieur les commissaires,

J'habite le quartier de l'Île-des-Sœurs depuis l'automne 1979, soit plus de 33 ans. Je suis diplômée universitaire en service social et spécialisée en organisation communautaire. Pendant toute ma carrière, notamment au gouvernement du Québec, j'ai travaillé sur des projets rassembleurs visant à créer des ressources communautaires pour répondre aux besoins de clientèles spécifiques.

Je m'intéresse aux affaires municipales depuis plus de 15 ans en participant notamment aux assemblées mensuelles du conseil d'arrondissement de Verdun. Depuis 2011, j'ai suis membre du comité organisationnel de La Station, la maison intergénérationnelle de l'Île-des-Sœurs, à titre de représentante des citoyens et des citoyennes nommée par le conseil d'arrondissement.

Je suis membre de Québec Solidaire depuis la création du parti. J'ai remporté les assemblées d'investiture de 2008 et de 2012 dans Verdun. Au cours des dernières années j'ai donc eu le privilège de sillonner le territoire de l'arrondissement, sur l'île comme sur la terre ferme, afin d'écouter et de discuter des besoins et des préoccupations des verdunois et des verdunoises.

Choisir de vivre à l'Île-des-Sœurs

Il était une fois une île paradisiaque à proximité du fleuve où plusieurs centaines d'espèces d'oiseaux venaient y élire domicile en particulier en période de nidification. À cette époque on pouvait faire de longues promenades ou du ski de fond dans un boisé magnifique. Une entreprise de Chicago avait pris en charge le développement de logements locatifs de qualité et plusieurs immeubles ainsi qu'une station d'essence Esso ont été conçues par le célèbre architecte allemand de réputation internationale Mies van der Rohe.

C'est le caractère champêtre de cette cité-jardin qui m'a séduit avec la proximité du fleuve, la présence d'un boisé ainsi que d'un golf de neuf trous à l'entrée de l'île, parsemé par de saules pleureurs tout au long de son parcours. La publicité du locateur unique Structures Métropolitaines était : venez vivre à cinq minutes du centre-ville !

Priorité au développement immobilier

Ce cadre de vie idyllique de qualité n'est plus qu'un souvenir. Au fil des ans, la municipalité a accordé des permis aux développeurs immobiliers qui ont réalisé divers projets de maisons unifamiliales et de copropriétés qui ont poussé comme des champignons, ce qui nous a valu l'appellation de petit Manhattan.

Depuis 2001, l'Île-des-Sœurs contribue à plus de la moitié des recettes fiscales de Verdun : en effet, le rôle d'évaluation 2001-2003 de la CUM révèle que la valeur des immeubles à l'île représente 50,5% de l'évaluation foncière de la Ville de Verdun alors que la population du quartier de l'Île-des-Sœurs représente moins du quart de la population verdunoise. Plus de 10 ans plus tard, en 2013, le développement immobilier se poursuit toujours cette fois-ci dans la pointe-sud et la pointe-nord.

Besoins d'équipements collectifs

Dans ce contexte tout azimut de développement immobilier qui favorise une augmentation importante de la population, il est essentiel de prévoir offrir des équipements culturels, sportifs et de loisirs afin de répondre aux besoins des familles et des nouveaux résidents. C'est le rôle de la municipalité d'orienter et d'encadrer le développement immobilier et commercial sur son territoire et, parallèlement, d'assurer une réponse adéquate aux besoins collectifs. Dans ce domaine, on peut affirmer que le conseil municipal de Verdun a failli à ses responsabilités. L'offre actuelle d'un centre communautaire, d'une mini-bibliothèque, d'une maison intergénérationnelle est nettement insuffisante. À titre d'exemple, les cours d'aqua-forme sont offerts uniquement sur la terre ferme à la piscine Beurling.

L'École primaire

Tous les résidents le reconnaissent et sont d'accord pour assurer un environnement d'éducation adéquat pour le bien-être des enfants. Au fil des ans, depuis son inauguration en 1987, l'école a connu des problèmes de surpopulation qui se sont même traduits par la présence de dix roulottes temporaires greffées à l'école pendant plusieurs années. **En 2011, on apprend que trois ans après le troisième et dernier agrandissement qui date de 2008, que les locaux ne suffisent plus.**

Il est important de rappeler que la construction des écoles est un champ de compétence provinciale qui relève du ministère de l'Éducation du Québec. C'est l'obligation d'offrir un terrain gratuit qui a amené la municipalité à s'impliquer dans le projet de construction. Depuis 2011, le leadership du projet a été principalement assumé par l'ex maire Claude Trudel qui a démissionné de son poste le 3 décembre 2012. Le Magazine de l'Île-des-Sœurs a reproduit régulièrement et fidèlement les propos du conseil municipal à ce sujet. J'ai constaté l'absence

du maître d'oeuvre, soit la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Pour ma part, j'ai vu et entendu Monsieur Yves Sylvain pour la première fois lors de la séance organisée par l'Office de consultation publique de Montréal le 17 juin dernier. Y-a-il un véritable partenariat entre la Commission scolaire et l'arrondissement de Verdun ?

Offre municipale : un seul site

Comme le plan d'urbanisme ne prévoit pas d'espace alloué à des fins collectives ou institutionnelles, l'arrondissement de Verdun a choisi le parc de la Fontaine en affirmant qu'il était le seul site convenable pour y construire la nouvelle école primaire. L'ex maire Trudel a affirmé également que jamais l'arrondissement achèterait un terrain pour le céder à la Commission scolaire. Ce parc qui existe depuis plus de 25 ans est utilisé par les familles et les enfants de garderies familiales qui habitent la troisième phase des logements locatifs de Structures Métropolitaines. Il s'avère que plusieurs de ces familles ne deviendront jamais propriétaires dans le quartier. De plus, un groupe d'adultes jouent à la pétanque tous les lundis de l'été.

Comme un changement de zonage était nécessaire pour construire une école dans le parc désigné, le registre des citoyens et citoyennes limitrophe au site proposé, tenu le 26 octobre 2011 a refusé le changement proposé. Le conseil municipal de Verdun a décidé ne pas tenir de référendum et a préféré demander au gouvernement du Québec une modification de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, faisant fi des opinions des résidents. Je déplore que ce projet d'aménagement dans un espace vert n'ait pas fait l'objet d'un véritable débat public pour permettre aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer sur le changement proposé qui aura des conséquences importantes dans leur quotidien.

Nouvelle proposition improvisée : le triangle vert

L'arrondissement de Verdun a modifié sa proposition initiale de construction de la nouvelle école dans le parc pour un terrain plus petit, soit le triangle vert situé à proximité du carrefour giratoire. J'ai compris que ce nouveau site ne satisfait pas aux besoins exprimés par la Commission scolaire. Monsieur Yves Sylvain nous l'a affirmé lors de la séance d'information de la consultation publique : On ne m'en offre pas de meilleur ! Il nous a également parlé de la nécessité de construire une troisième école dans quelques années.

Problèmes de sécurité

Ce dernier site proposé par l'arrondissement présage de problèmes de sécurité qui n'ont pas fait l'objet d'une étude sérieuse par la municipalité. L'étude présentée en séance d'information publique ne tient pas compte de la situation d'engorgement matinale quotidienne des automobilistes provenant de la pointe-sud qui peut durer de 30 à 40 minutes. Le boulevard de l'Île-des-Sœurs et le carrefour giratoire situé à côté de la future école est une voie de sortie quotidienne pour les automobilistes et les autobus 12 et 168 de la STM le matin. La situation sera catastrophique si l'on ajoute les dizaines d'automobilistes qui laisseront leurs enfants à l'école le matin. Plusieurs parents l'ont déjà exprimé dans le journal local au cours des derniers mois.

Comme membre du Club de vélo de l'Île-des-Sœurs depuis 17 ans, nous devons négocier à chaque fois avec les voitures en provenance du boulevard de l'Île-des-Sœurs notre priorité autour du carrefour giratoire, situé près du triangle vert. Notre saison de vélo s'échelonne de la fin d'avril jusqu'à la mi-octobre et nous programmons trois sorties par semaine, soit les mardis, jeudis et samedis matin à 8 h 30.

Quel héritage voulons-nous laisser aux enfants du quartier et aux futurs résidents ?

Le processus de décision ne nous appartient plus. Chose certaine, le paysage et l'environnement de l'Île changeront à jamais le mode et la qualité de vie de ses résidents si le Conseil municipal de la Ville de Montréal décide d'aller de l'avant avec le projet de construction dans le triangle vert.

Manque de vision et de planification urbaine

Les choix de nos élus sont questionnables. L'offre municipale d'un seul site sur une île qui poursuit son développement immobilier est une aberration. S'ajoute un manque de vision et de planification urbaine sur tout le territoire. Tout dernièrement, soit le 9 avril 2013, le conseil municipal de Verdun a choisi d'abandonner un projet culturel de salle de spectacle sur la terre ferme, qui bénéficiait de financement provenant d'autres sources, créant ainsi une perte sèche de 1 million \$ pour le coût des travaux préalables au projet. Il a aussi répondu favorablement à la demande du principal promoteur immobilier de la pointe-nord en créant un nouvel espace public, l'Esplanade de la Pointe-Nord, qui a été inaugurée le 26 juin au coût de 4 millions. L'Île-des-Sœurs a les moyens financiers d'offrir un terrain suffisamment grand pour répondre aux besoins d'une deuxième école dans son quartier.

Démocratie bafouée

Tout au cours de ce long processus les droits démocratiques des résidents ont été bafoués. Le conseil municipal de Verdun a refusé la tenue d'un référendum, le seul mécanisme qui nous aurait permis de connaître l'opinion des résidents du quartier. Nous aurions pu également être

consultés sur l'achat d'un terrain adéquat pour répondre aux besoins de la Commission scolaire. Résultat déplorable : ce projet aura réussi à diviser la population et l'on perçoit beaucoup d'agressivité dans les propos exprimés.

NON au site du triangle vert

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, je crois sincèrement que le site proposé ne répond pas aux besoins de la Commission scolaire. Le terrain est trop petit et n'offre pas de possibilité d'agrandissement. Il faudra construire une troisième école dans quelques années, alors qu'il y a également un manque d'équipements collectifs dans le quartier. De plus la circulation automobile à l'heure de pointe le matin présage de problèmes de sécurité qui ont déjà été évoqués par les parents.

Patrimoine à préserver

Comme résidents du quartier, nous avons le devoir de protéger le triangle vert et le parc de la Fontaine situés au cœur de l'île de tout projet de construction quel qu'il soit. Ces espaces collectifs constituent le patrimoine qui doit être conservé pour les générations futures.

Mon rêve pour le quartier

Je rêve d'un projet rassembleur avec et pour toute la communauté : la construction d'une deuxième école pour répondre aux besoins des enfants assortie d'équipements sportifs communautaires, notamment d'une piscine intérieure, pour répondre aux besoins des familles.

Je vous remercie de votre écoute.

Chantale Michaud

